

PROFIL DE CERTIFICATION

CONDUCTEUR·TRICE POIDS LOURD

Enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4, de plein exercice ou en alternance (« Article 49 »), en 4^e /5^e/ 6^e année

Approuvé par le Gouvernement en date du .../.../...

Sous réserve de l'obtention de l'avis de conformité du SFMQ et de l'approbation du Gouvernement



PROFIL DE CERTIFICATION – Conducteur·trice poids lourd

Sous réserve de l'obtention de l'avis de conformité du SFMQ et de l'approbation du Gouvernement

Table des Matières

Introduction.....	2
Références du Profil de certification	10
Parcours d'apprentissage et distribution des ECVET	11
Unité d'acquis d'apprentissage (UAA).....	Error! Bookmark not defined.
Profil d'équipement	44
Éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier	46
Le cadre francophone des certifications	47
Supplément au certificat europass	53

Introduction

Le Profil de certification est le document de référence destiné à l'enseignement en FWB. Il définit le lien entre une option de base groupée ou une formation à un métier et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement¹.

Le Profil de certification (PC) contient :

- une introduction avec un glossaire
- les références du profil de certification
- le parcours d'apprentissage
- les activités clés
- le lien entre les UAA, les compétences professionnelles et les activités clés
- les Unités d'acquis d'apprentissage (UAA) qui listent les aptitudes, les savoirs et l'autonomie avec :
 - le profil d'évaluation pour chaque UAA
 - le profil d'équipement qui informe les opérateurs d'enseignement sur les outils et matériaux nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle
- un glossaire spécifique au métier
- un récapitulatif du profil d'équipement
- le cadre francophone des certifications
- le Supplément au Certificat Europass

¹ Comme défini à l'article 1.3.1-1, 47°, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

Glossaire

Attestation de validation	Document officiel délivré, après chacune des épreuves de qualification destinées à valider les acquis d'apprentissage de l'unité concernée, par le Jury de qualification ou s'il échec par sa délégation composée de membres du personnel enseignant qui ont assuré spécifiquement les apprentissages de l'Unité d'acquis d'apprentissage concernée et quand cela est possible, d'un ou plusieurs membres extérieurs à l'établissement.
Cadre Francophone des Certifications (CFC)	Instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux d'acquis d'apprentissage déterminés. Le CFC s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles et a été défini en cohérence avec la Vlaamse kwalificatiestructuur (VKS) et le Cadre européen des Certifications (CEC).
Compétence	Aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.
Savoirs	Résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le cadre européen des certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels.
Aptitudes	Capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).
Compétence professionnelle	Pratique professionnelle que la réalisation d'une activité clé implique. Les compétences professionnelles sont les opérations qui décrivent les composantes de l'activité clé.
Grappe métier	Rassemblement des métiers qui sont liés par un même type de production, de services ou par une mobilité professionnelle. Une Grappe-métiers a pour objectif de situer le métier dans une vision plus large de secteur d'activités ; les Profils Métiers sont regroupés en Grappes de métiers.
Parcours d'apprentissage	Proposition d'un ordre de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage (UAA) et d'une estimation temporelle pour chaque unité ; les points ECVET y sont attribués.
Points ECVET	Tels que prévus par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels « European Credit for vocational

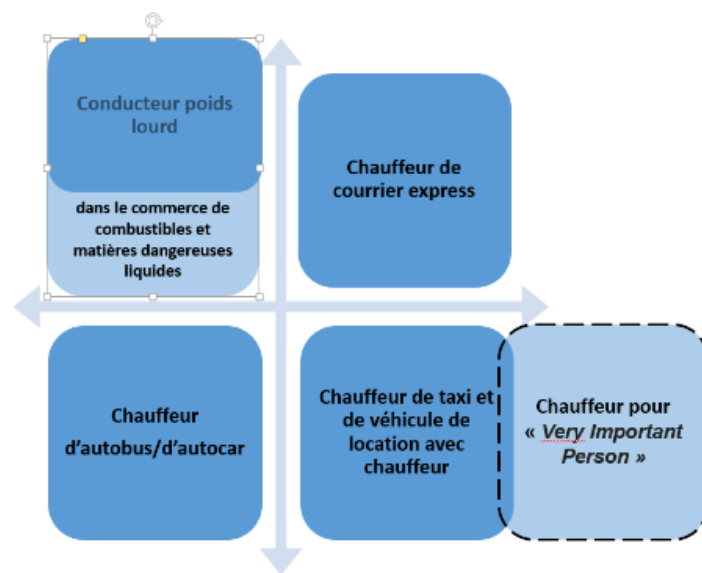
	<i>education and training</i> ») : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage exigés pour la délivrance d'un certificat de qualification et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification.
Profil de certification (PC)	Document de référence pour l'enseignement en FWB définissant le lien entre une option de base groupée ou une formation et un ou des profil(s) de formation élaboré(s) par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et dûment approuvé(s) par le Gouvernement.
Profil de formation (PF)	Document élaboré par le SFMQ qui définit les unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier, qui comprend également un profil d'évaluation et un profil d'équipement, il est élaboré par des représentants des opérateurs : de l'enseignement ordinaire et spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale, publics de la formation professionnelle, de l'alternance, de l'insertion socioprofessionnelle et du Consortium de validation des compétences.
Profil métier (PM)	Document élaboré par le SFMQ qui se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences, il est élaboré par des représentants des Services publics de l'emploi (Forem, Actiris), des représentants des Organisations patronales et des représentants des Organisations syndicales.
Profil d'équipement	Profil qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisant à la mise en œuvre du profil de formation. L'équipement peut être localisé soit dans l'école soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies avancées, une entreprise.
Profil d'évaluation	Profil qui détermine des seuils de maîtrise minimums exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir de référence à l'élaboration des épreuves certificatives.
Critères Indicateurs	Qualité que l'on attend d'un objet évalué. Manifestation observable d'un critère. Indication qui permet de répondre à la question : « A quoi vais-je voir que le critère est respecté ? » ou « Que va exactement observer l'évaluateur ? »
Supplément au Certificat Europass (SCE)	Document octroyé suite à une formation technique ou professionnelle, ou à l'obtention d'un titre de compétences du consortium de validation des compétences. Il permet de rendre plus compréhensible le niveau de formation et/ou de qualification entre pays membres de l'Union Européenne. Il contient : le titre obtenu, le niveau de la qualification (en rapport avec le Cadre Francophone des Certifications en abrégé CFC), les acquis d'apprentissage, le système d'enseignement ou d'opérateur de formation concerné.
Semaine projet	Semaines allouées aux projets scolaires, aux dépassements, aux remédiations, aux séjours. Ces semaines comprises entre 3 et 5 semaines sont issues du découpage en 25 à 27 semaines du parcours d'apprentissage.

Ce Profil de certification concerne la formation de Conducteur·trice poids lourd.

Le/La Conducteur·trice de poids lourd conduit un véhicule lourd (plus de 3,5 tonnes [T] de masse maximale autorisée [MMA] avec ou sans remorque de plus de 750 kg) en respectant le code de la route et en adoptant une conduite défensive afin d'assurer le transport et la livraison de marchandises dans les délais impartis.

Le/La Conducteur·trice de poids lourd exerce son métier avec une grande autonomie d'exécution puisqu'il/elle réalise ses tâches sans l'intervention d'un supérieur hiérarchique, bien qu'il/elle reçoive généralement ses missions d'un dispatcher. Il/elle peut faire appel à son supérieur hiérarchique pour toute question ou pour prévenir d'une situation fortuite impliquant une décision et au responsable de la maintenance pour des interventions techniques. En tout temps et en tout lieu, il/elle représente et est l'ambassadeur de son entreprise.

Le/La Conducteur·trice de poids lourd fait partie de la grappe métier de la conduite rémunérée sur route du SFMQ et se schématise de la manière suivante :



PROFIL DE CERTIFICATION – Conducteur·trice poids lourd

Sous réserve de l'obtention de l'avis de conformité du SFMQ et de l'approbation du Gouvernement

Glossaire technique

- **ADR** : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. D'après le SPF Mobilité et Transports : « *l'ADR régit le transport international de marchandises dangereuses par route. Il est applicable dans tous les pays qui l'ont ratifié lorsqu'il s'agit de transports entre au moins deux de ces pays. Ce sont, entre autres, tous les pays membres de l'Union européenne, la Norvège, la Suisse, la plupart des pays de l'Europe de l'Est, la Turquie et même quelques pays d'Afrique du Nord et quelques pays asiatiques issus de l'ex-URSS. En soi, l'ADR ne réglemente pas les transports nationaux. Toutefois, par le biais d'une directive européenne, l'ADR règle en fait les transports de marchandises dangereuses effectués à l'intérieur de tous les Etats membres de l'Union européenne. Des dérogations aux prescriptions légales peuvent être accordées dans des cas bien déterminés, aussi bien pour des transports internationaux que pour des transports nationaux (via des accords multinationaux et des dérogations nationales). Les réglementations nationales de la circulation (code de la route) contiennent également des prescriptions qui se rapportent aux transports de marchandises dangereuses. Le transport de déchets dangereux doit également satisfaire aux règlements régionaux concernant le transport de déchets* ». De plus, le SPW précise que : « *dans le cadre des accords institutionnels relatifs à la 6ème réforme de l'Etat, la réglementation sur le transport de matières dangereuses tant par route (ADR) que par voie navigable (ADN) a été transférée aux Régions, à l'exception du transport des explosifs, des matières radioactives et des carcasses animales infectées qui restent compétences fédérales* ».
- **Chaîne cinématique** : la chaîne cinématique désigne l'ensemble des composantes du véhicule qui permet de le mettre en mouvement.
- **CNG** : Véhicules aux gaz naturel (Compressed Natural Gas)
- **Les cinq niveaux de maintenance** :
 - **Premier niveau** : réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'éléments accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement, ou échanges d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que voyants ou certains fusibles...
 - *Commentaire* : ce type d'intervention peut être effectué par l'exploitant du bien, sur place, sans outillage et à l'aide des instructions d'utilisation. Le stock de pièces consommables nécessaires est très faible.
 - **Deuxième niveau** : dépannages par échange standard des éléments prévus à cet effet et opérations mineures de maintenance préventive, telles que graissage ou contrôle de bon fonctionnement.

- *Commentaire* : ce type d'intervention peut être effectué par un technicien habilité de qualification moyenne, sur place, avec l'outillage portable défini par les instructions de maintenance, et à l'aide de ces mêmes instructions. On peut se procurer les pièces de rechange transportables nécessaires sans délai et à proximité immédiate du lieu d'exploitation.
 - *Note* : un technicien est habilité lorsqu'il a reçu une formation lui permettant de travailler en sécurité sur une machine présentant certains risques potentiels, et est désigné pour l'exécution des travaux qui lui sont confiés, compte tenu de ses connaissances et de ses aptitudes.
- **Troisième niveau** : identification et diagnostic des pannes, réparations par échange de composants ou d'éléments fonctionnels, réparations mécaniques mineures, et toutes opérations courantes de maintenance préventive telles que réglage général ou réaligement des appareils de mesure.
 - *Commentaire* : ce type d'intervention peut être effectué par un technicien spécialisé, sur place ou dans le local de maintenance, à l'aide de l'outillage prévu dans les instructions de maintenance ainsi que des appareils de mesure et de réglage, et éventuellement des bancs d'essais et de contrôle des équipements et en utilisant l'ensemble de la documentation nécessaire à la maintenance du bien ainsi que les pièces approvisionnées par le magasin.
- **Quatrième niveau** : tous les travaux importants de maintenance corrective ou préventive à l'exception de la rénovation et de la reconstruction. Ce niveau comprend aussi le réglage des appareils de mesure utilisés pour la maintenance, et éventuellement la vérification des étalons de travail par les organismes spécialisés.
 - *Commentaire* : ce type d'intervention peut être effectué par une équipe comprenant un encadrement technique très spécialisé, dans un atelier spécialisé doté d'un outillage général (moyens mécaniques, de câblage, de nettoyage, etc.) et éventuellement des bancs de mesure et des étalons de travail nécessaires, à l'aide de toutes documentations générales ou particulières.
- **Cinquième Niveau** : rénovation, reconstruction ou exécution des réparations importantes confiées à un atelier central ou à une unité extérieure.
 - *Commentaire* : par définition, ce type de travail est donc effectué par le constructeur, ou par le reconstruteur, avec des moyens définis par le constructeur et donc proches de la fabrication.

- **Multimodalité** : système de transport qui associe plusieurs types de transport dans une chaîne de manière à utiliser à tout moment le mode ou le moyen de transport le plus performant en fonction de l'offre de transport (combinaison de la route, du rail, de l'aérien et du fluvial).

Ce Profil de certification comprend 6 UAA (unités d'acquis d'apprentissage) :

UAA 1 : Prendre en charge un véhicule poids lourd

UAA 2 : Conduire un poids lourd

UAA 3 : Prendre en charge et délivrer la marchandise

UAA 4 : Organiser les missions

UAA 5 : Gérer les pannes, les incidents, les accidents, les urgences

UAA 6 : Poser des actes professionnels oralement dans une langue étrangère nationale au choix (NL/DE) ou en anglais (niveau A1 du CECRL)

Celles-ci feront chacune l'objet d'une évaluation lors d'une **épreuve de qualification**.

Une **attestation de validation** est octroyée à chaque fois qu'une UAA est validée. Le Certificat de qualification sera octroyé lorsque toutes les unités auront été

validées et que **les stages en entreprise**² auront été réalisés.

² Pour les élèves de l'enseignement de plein exercice – Pour l'enseignement en alternance, voir les dispositions prévues dans le Décret du 03 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance.

Références du Profil de certification

Intitulé de l'option de base groupée concernée

Conducteur·trice poids lourd

Code de l'option :

2902

Durée en année(s) scolaire(s) sur laquelle est organisée l'option de base groupée

3 années (en 4^e, 5^e et 6^e) dans l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4, de plein exercice ou en alternance « Article 49 »

Profil de formation auquel se réfère l'option de base groupée

Profil de formation du/de la « Conducteur·trice poids lourd » produit par le SFMQ et approuvé par le Gouvernement en date du 14 octobre 2021

Nombre minimum et nombre maximum de semaines de stage au service des apprentissages de la formation concernée³

Nombre minimum de semaines de stage : 8 semaines

Nombre maximum de semaines de stage : 19 semaines⁴

Ce nombre de semaines de stage ne concerne que les élèves poursuivant leur scolarité en plein exercice.

Certificat de qualification (CQ) délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le profil de formation concerné

CQ du /de la « Conducteur·trice poids lourd »

Positionnement de la certification par rapport au cadre francophone des certifications (CFC)

Niveau 3 pour le/la Conducteur·trice poids lourd (proposé)

³ En 4^e année la durée maximale des stages de type 2 est de 4 semaines.

⁴ Dans le respect des dispositions de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4

Parcours d'apprentissage et distribution des ECVET

Le parcours d'apprentissage proposé par le Profil de certification **recommande** un ordre de déroulement des unités d'acquis d'apprentissage (UAA), donne une **estimation temporelle** pour chaque unité et alloue les points ECVET.

	Ordre de déroulement des UAA	Intitulé	Nbre de semaines	Validation	ECVET
4e année	UAA 1	Prendre en charge un véhicule poids lourd	12	oui	44
	UAA 2	Conduire un poids lourd	8	-	-
	UAA 3	Prendre en charge et délivrer la marchandise	3	-	-
	UAA 6*	Poser des actes professionnels oralement dans une langue étrangère nationale au choix (NL/DE) ou en anglais (niveau A1 du CECRL)	4	-	-
5e année	UAA 3	Prendre en charge et délivrer la marchandise	7	oui	19
	UAA 5	Gérer les pannes, les incidents, les accidents, les urgences	6	oui	17
	UAA 2	Conduire un poids lourd	10	-	-
	UAA 6*	Poser des actes professionnels oralement dans une langue étrangère nationale au choix (NL/DE) ou en anglais (niveau A1 du CECRL)	4	-	-
6e année	UAA 2	Conduire un poids lourd	16	oui	54
	UAA 4	Organiser les missions	7	oui	19
	UAA 6*	Poser des actes professionnels oralement dans une langue étrangère nationale au choix (NL/DE) ou en anglais (niveau A1 du CECRL)	4	oui	27

* Les apprentissages liés à l'**UAA 6** s'effectueront de manière transversale tout au long de la formation.

Activités clés (AC)

AC1 : PRÉPARER LE VÉHICULE AFIN QU'IL SOIT EN ÉTAT DE PRENDRE LA ROUTE

AC2 : ORGANISER, RÉALISER OU CONTRÔLER LE CHARGEMENT - DÉCHARGEMENT DES MARCHANDISES

AC3 : ASSURER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET GERER LES DEPLACEMENTS (ETABLIR, SUIVRE ET MODIFIER UN ITINERAIRE)

AC4 : MAINTENIR LE VEHICULE EN BON ETAT DE MARCHÉ MECANIQUE ET TECHNIQUE

AC5 : APPLIQUER LES PROCEDURES EN CAS DE PANNE, D'INCIDENT, D'ACCIDENT OU D'URGENCE

AC6 : COMMUNIQUER ORALEMENT ET PAR ECRIT

ARTICULATION ENTRE CP⁵ / AC⁶ / UAA⁷

1. Intitulé des UAA

UAA 1 Prendre en charge un véhicule poids lourd
UAA 2 Conduire un poids lourd
UAA 3 Prendre en charge et délivrer la marchandise
UAA 4 Organiser les missions
UAA 5 Gérer les pannes, les incidents, les accidents, les urgences
UAA 6 Poser des actes professionnels oralement dans une langue étrangère nationale au choix (NL/DE) ou en anglais (niveau A1 du CECRL)

⁵ CP = Compétences professionnelles

⁶ AC = Activités clés

⁷ UAA = Unités d'Acquis d'Apprentissage

TABLEAU DE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES AU SEIN DES UAA

ACTIVITÉ CLÉ 1

Préparer le véhicule afin qu'il soit en état de prendre la route

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
Prendre en charge un poids lourd dédié au transport de marchandises	X			X		
Conduire un poids lourd dans le respect du code de la route, de la sécurité, de l'environnement et des règles professionnelles		X		X		X
Représenter son employeur lors des prestations de service par une tenue et un comportement adapté à la situation et respectueux des personnes et des règles	X	X	X	X	X	X

ACTIVITÉ CLÉ 2

Organiser, réaliser ou contrôler le chargement - déchargement des marchandises

COMPETENCES PROFESSIONNELLES	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
Prendre en charge des marchandises en assurant le suivi des documents	X			X		
Représenter son employeur lors des prestations de service par une tenue et un comportement adaptés à la situation et respectueux des personnes et des règles	X	X	X	X	X	X

ACTIVITÉ CLÉ 3

**Assurer le transport de marchandises et gérer les déplacements
(Établir, suivre et modifier un itinéraire)**

COMPETENCES PROFESSIONNELLES	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
Prendre en charge un poids lourd dédié au transport de marchandises	X			X		
Conduire un poids lourd dans le respect du code de la route, de la sécurité, de l'environnement et des règles professionnelles		X		X		X
Prendre en charge des marchandises en assurant le suivi des documents		X		X		X
Appliquer les procédures en cas de panne, d'incident, d'accident, d'urgence					X	
Représenter son employeur lors des prestations de service par une tenue et un comportement adapté à la situation et respectueux des personnes et des règles	X	X	X	X	X	X

ACTIVITÉ CLÉ 4

Maintenir le véhicule en bon état de marche mécanique et technique

COMPETENCES PROFESSIONNELLES	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
Conduire un poids lourd dans le respect du code de la route, de la sécurité, de l'environnement et des règles professionnelles		X		X		X
Représenter son employeur lors des prestations de service par une tenue et un comportement adapté à la situation et respectueux des personnes et des règles	X	X	X	X	X	X

ACTIVITÉ CLÉ 5

Appliquer les procédures en cas de panne, d'incident, d'accident ou d'urgence

COMPETENCES PROFESSIONNELLES	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
Conduire un poids lourd dans le respect du code de la route, de la sécurité, de l'environnement et des règles professionnelles		X		X		X
Appliquer les procédures en cas de panne, d'incident, d'accident, d'urgence					X	
Représenter son employeur lors des prestations de service par une tenue et un comportement adapté à la situation et respectueux des personnes et des règles	X	X	X	X	X	X

ACTIVITÉ CLÉ 6

Communiquer oralement et par écrit

COMPETENCES PROFESSIONNELLES	UAA1	UAA2	UAA3	UAA4	UAA5	UAA6
Prendre en charge des marchandises en assurant le suivi des documents		X		X		X
Représenter son employeur lors des prestations de service par une tenue et un comportement adapté à la situation et respectueux des personnes et des règles	X	X	X	X	X	X

UNITÉS D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE (UAA)

UAA 1	PRENDRE EN CHARGE UN VEHICULE POIDS LOURD
Compétences professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en charge un poids lourd dédié au transport de marchandises • Représenter son employeur lors des prestations de service par une tenue et un comportement adapté à la situation et respectueux des personnes et des règles
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le véhicule afin qu'il soit en état de prendre la route • Organiser, réaliser ou contrôler le chargement - déchargement des marchandises Assurer le transport de marchandises et gérer les déplacements • (établir, suivre et modifier un itinéraire) • Maintenir le véhicule en bon état de marche mécanique et technique • Appliquer les procédures en cas de panne, d'incident, d'accident ou d'urgence • Communiquer oralement et par écrit

APTITUDES	SAVOIRS
- Appliquer la procédure de contrôle selon la check-list : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le contrôle en se déplaçant face à la circulation • Vérifier le fonctionnement de la signalisation lumineuse 	- Une check-list - Les témoins de contrôle - Les prescriptions du constructeur et d'entreprise - L'ordinateur de bord - Les types de fluide

<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler l'état extérieur et intérieur du véhicule • Contrôler le fonctionnement des accès • Contrôler l'état des roues : les jantes et les pneumatiques • Contrôler l'avertisseur sonore • Localiser et identifier les témoins de contrôle • Contrôler manuellement ou via les indicateurs, les niveaux au regard des prescriptions du constructeur et de l'entreprise • Contrôler la présence éventuelle de fuites de toute nature • Vérifier la présence des matériels de sécurité en fonction du type de véhicule et suivant la réglementation locale en vigueur • Contrôler la conformité des matériels de sécurité en fonction du type de véhicule et suivant la réglementation locale en vigueur • Réaliser un essai freins <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer l'intérieur et l'extérieur du véhicule - Appliquer la procédure d'utilisation des équipements hivernaux suivant la réglementation en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel de bord et de sécurité et les règles relatives à leur utilisation - Les produits et le matériel de nettoyage - Les techniques de nettoyage pour la carrosserie extérieure - Les techniques de nettoyage pour l'intérieur - Les équipements hivernaux - La réglementation
---	---

<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la présence, sur base de la législation en vigueur, de la conformité des documents : <ul style="list-style-type: none"> • De bord • Personnels - Prévenir la criminalité/Sécuriser le véhicule, les passagers et son chargement en appliquant les procédures de contrôle et les réglementations - Appliquer les règles d'ergonomie dans le cadre de l'utilisation du véhicule - Contrôler les engins de levage et les dispositifs spécifiques au véhicule - Signaler les anomalies constatées au dispatcheur, à l'équipe de maintenance, au responsable ou à un service de dépannage - Utiliser les appareils d'enregistrement suivant la législation en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents de bord - Les documents personnels - Les procédures de sécurisation d'un véhicule - Les procédures en cas de vol dans le véhicule ou du véhicule - Les procédures de sécurisation du/des convoyeur(s) - La procédure « clandestins » - Les règles d'ergonomie en fonction du véhicule - Les types d'engins de manutention et dispositifs spécifiques au véhicule - Les différents types d'énergie et la prévention y relative - Les différents moyens de réapprovisionnement en énergie - Les composants principaux du véhicule - Le manuel d'utilisation du véhicule - Les appareils d'enregistrement - La réglementation des temps de conduite et de repos - Les règles d'entreprise et de systèmes qualité
---	---

CONTEXTE D'ÉVALUATION

Informations communiquées au candidat

Tâches :

- Effectuer le contrôle du véhicule
- Utiliser des appareils d'enregistrement dont la feuille de route avant et après la conduite
- Signaler les anomalies constatées

Éléments fournis au candidat :

- Un poids lourd, similaire à ceux utilisés lors de la formation, prêt à effectuer une mission avec ses appareils d'enregistrement et les documents de bord
- La check-list

Temps de réalisation :

- 30' à 60'

Mise en situation :

- Situation réelle pratique

Éléments de complexité réservés à l'OEF pour l'organisation de l'épreuve

- Le poids lourd est prêt à effectuer une mission et les équipements de sécurité nécessaires sont présents

Autonomie :

Le candidat réalise les tâches demandées en toute autonomie, dans le respect des consignes et des prescriptions

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION

Critère d'évaluation 1 : Conformité du résultat

Indicateurs globalisants :

- L'appareil d'enregistrement est conforme à la législation à l'issue de la prise en charge
- Les défauts techniques et administratifs sont indiqués

Critère d'évaluation 2 : Cohérence de la démarche

Indicateurs globalisants :

- Le véhicule est contrôlé
- Les éléments à contrôler sont identifiés sur le véhicule

Critère d'évaluation 3 : Respect des règles

Indicateurs globalisants :

- Les prescrits légaux sont appliqués
- Les aspects sécuritaires sont respectés et mis en œuvre
- Le règlement de l'entreprise est appliqué

Critères d'évaluation 4 : Communication

Indicateurs globalisants :

- Tous les documents sont présents et conformes
- Les explications rendent compte de la situation

Seuil de réussite

- Un critère est réussi si l'ensemble des indicateurs globalisants est réussi
- La situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis

UAA 2	CONDUIRE UN POIDS LOURD
--------------	--------------------------------

Compétences professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire un poids lourd dans le respect du code de la route, de la sécurité, de l'environnement et des règles professionnelles • Représenter son employeur lors des prestations de service par une tenue, un comportement et une communication adaptés à la situation et respectueux des personnes et des règles
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le véhicule afin qu'il soit en état de prendre la route • Organiser, réaliser ou contrôler le chargement - déchargement des marchandises • Assurer le transport de marchandises et gérer les déplacements (établir, suivre et modifier un itinéraire) • Maintenir le véhicule en bon état de marche mécanique et technique • Appliquer les procédures en cas de panne, d'incident, d'accident ou d'urgence • Communiquer oralement et par écrit

APTITUDES	SAVOIRS
<ul style="list-style-type: none"> - Accoupler ou désaccoupler tout type d'attelage - Surveiller les témoins de contrôle lors de la conduite du véhicule - Situer les commandes du véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> - Les types d'accouplement - La réglementation des temps de conduite et de repos - La déontologie - Les témoins et messages de contrôle - Les commandes du véhicule et leurs spécificités - Le code de la route appliqué au métier

<ul style="list-style-type: none"> - Conduire le véhicule en toute sécurité en tout lieu et par tout temps - Repérer, identifier, interpréter et respecter les signaux routiers - Manœuvrer le véhicule en toute sécurité - Limiter l'usure du véhicule et de ses composants en respectant les organes mécaniques en toutes circonstances - Appliquer les principes de conduite défensive et économique - Adapter sa conduite en fonction du chargement - Adopter une hygiène de vie en adéquation avec le métier : alimentation, sommeil, respect des règles d'entreprise en matière de consommation de médicaments, d'alcool et de stupéfiants 	<ul style="list-style-type: none"> - Les organes mécaniques intervenant lors des manœuvres du véhicule - La conduite économique - La conduite défensive - Le fonctionnement des systèmes d'aide à la conduite et de sécurité - Les influences du chargement sur la conduite du véhicule - Recommandations sanitaires
---	--

CONTEXTE D'ÉVALUATION

Informations communiquées au candidat

Tâches :

- Réaliser des manœuvres imposées avec un camion muni de sa remorque
- Réaliser les manœuvres imposées avec un camion semi-remorque
- Accoupler et désaccoupler la remorque
- Conduire sur la voie publique

Éléments fournis au candidat :

- Véhicule C (CE) en ordre de marche :
 - o Un camion muni de sa remorque
 - o Un camion semi-remorque
- Terrain de manœuvres privé équipé pour effectuer les manœuvres imposées

Temps de réalisation :

- Maximum 2h

Mise en situation :

- Situation pratique réelle

Éléments de complexité réservés à l'OEF pour l'organisation de l'épreuve

- Le circuit de l'épreuve sur voie publique
- Suivant l'opérateur, le passage du permis tient lieu d'épreuve
- Autonomie : Le candidat réalise les tâches demandées en toute autonomie, dans le respect des consignes et des prescriptions

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION

Critère d'évaluation 1 : Conformité du résultat

Indicateurs globalisants :

- Les manœuvres, au minimum celles en vigueur pour l'obtention du permis de conduire, imposées avec un camion semi-remorque sont effectuées
- Les manœuvres imposées, au minimum celles en vigueur pour l'obtention du permis de conduire, avec un camion muni de sa remorque sont effectuées
- Le parcours est effectué en toute sécurité
- Les opérations d'accouplage et de désaccouplage de la remorque sont réalisées

Critère d'évaluation 2 : Cohérence de la démarche

Indicateurs globalisants :

- Le véhicule est positionné en se guidant sur les balises lors des manœuvres
- Les éléments mécaniques et les pneumatiques sont préservés lors des manœuvres
- le véhicule est conduit sans à-coups pendant le parcours
- Les éléments mécaniques et les pneumatiques sont préservés lors du parcours
- Les vérifications et les contrôles sont effectués à chaque étape pendant les opérations d'accouplage et le désaccouplage de la remorque

Critère d'évaluation 3 : Respect des règles

Indicateurs globalisants :

- Le code de la route est respecté
- les équipements de protection collective sont mis en œuvre
- Les équipements de protection individuelle sont utilisés

Seuil de réussite

- Un critère est réussi si l'ensemble des indicateurs globalisants est réussi
- La situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis

UAA 3	PRENDRE EN CHARGE ET DÉLIVRER LA MARCHANDISE
--------------	---

Compétences professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en charge des marchandises en vue d'en faire la livraison et en assurant le suivi des documents • Représenter son employeur lors des prestations de service par une tenue, un comportement et une communication adaptés à la situation et respectueux des personnes et des règles
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le véhicule afin qu'il soit en état de prendre la route • Assurer le transport de marchandises et gérer les déplacements (établir, suivre et modifier un itinéraire) • Maintenir le véhicule en bon état de marche mécanique et technique • Appliquer les procédures en cas de panne, d'incident, d'accident ou d'urgence • Organiser, réaliser ou contrôler le chargement - déchargement des marchandises • Communiquer oralement et par écrit

APTITUDES	SAVOIRS
<ul style="list-style-type: none"> - Réagir en cas d'empêchement au transport et à la livraison - Contrôler et compléter les documents de transport : <ul style="list-style-type: none"> • Les lettres de voiture / CMR • Les documents annexes de la marchandise - Contrôler les marchandises chargées et/ou les supports de charges accessibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre légal et consignes de l'entreprise - Les documents de transport

<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le moyen de paiement adéquat - Assurer le chargement et le déchargement des marchandises selon leurs types et en toute sécurité en utilisant, au besoin, les engins de manutentions (diable, transpalette...) - Superviser le chargement et le déchargement des marchandises selon leurs types et en toute sécurité - Vérifier la conformité des marchandises chargées et/ou des supports de charges accessibles, d'après le bordereau de chargement et la nature du transport (compte de tiers ou compte propre) - S'assurer, en fonction des charges, du respect de la MMA et de la répartition par essieu - Arrimer/désarrimer les marchandises : <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les défauts d'arrimage et y remédier - Communiquer les informations relatives à la livraison/au chargement 	<ul style="list-style-type: none"> - La check-list des recommandations de réserves - Le cadre légal (contrôle des marchandises et paiement) - Les engins de manutention (diable, transpalette...) - Les règles de chargement et de répartition - Le transport pour compte propre - Le transport pour compte de tiers - La sous-traitance - Certificat de conformité - Les techniques d'arrimage/désarrimage - Les consignes de l'entreprise
---	---

CONTEXTE D'ÉVALUATION

Informations communiquées au candidat

Tâches :

- Etablir les documents de transport
- Charger/décharger et arrimer/désarrimer des marchandises à bord d'un véhicule
- Collecter des informations relatives à la livraison/au chargement
- Transmettre les informations en lien avec la livraison

Éléments fournis au candidat :

- Le poids lourd prêt à effectuer une mission
- Les marchandises à charger/décharger
- Les documents de transports
- Un bon palette(s)
- Le matériel de manutention
- Les consignes de l'entreprise/OEF

Temps de réalisation :

- Maximum 2h

Mise en situation :

- Situation réelle pratique

Éléments de complexité réservés à l'OEF pour l'organisation de l'épreuve

- Le type de marchandises à charger/décharger, arrimer/désarrimer sont propres à l'OEF

Autonomie :

- Le candidat réalise les tâches demandées en toute autonomie, dans le respect des consignes et des prescriptions

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION

Critère d'évaluation 1 : Conformité du résultat

Indicateurs globalisants :

- Le chargement respecte les règles de répartition
- L'arrimage respecte les règles de sécurité
- Les documents de transport sont présents, complétés et conformes
- La livraison est effectuée, hors impondérables, dans les délais prescrits

Critère d'évaluation 2 : Cohérence de la démarche

Indicateurs globalisants :

- Les portes et engins de levage sont contrôlés de sorte que la sécurité soit effective au moment du transport
- La gestion des supports de charge respecte le cadre contractuel
- Le désarrimage respecte les mesures légales et les consignes de l'entreprise
- Le chargement/ déchargement ou sa supervision respecte la logique de l'entreposage ou de l'ordre de livraison

Critère d'évaluation 3 : Respect des règles

Indicateurs globalisants :

- La MMA et la répartition par essieu sont respectées
- Les marchandises sont contrôlées en respectant le cadre légal
- Les équipements de protection sont utilisés en respectant les prescrits légaux et le règlement de l'entreprise
- Les paiements se font en respectant le cadre légal
- Les consignes de l'entreprise sont respectées

Critère d'évaluation 4 : Communication

Indicateurs globalisants :

- Les informations écrites relatives à la livraison/au chargement sont transmises
- Les informations sont formulées oralement au bénéfice des interactions entre les interlocuteurs

Seuil de réussite : Un critère est réussi si l'ensemble des indicateurs globalisants est réussi

UAA 4**ORGANISER LES MISSIONS**

Compétences professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Représenter son employeur lors des prestations de service par une tenue, un comportement et une communication adaptés à la situation et respectueux des personnes et des règles • Conduire un poids lourd dans le respect du code de la route, de la sécurité, de l'environnement et des règles professionnelles • Prendre en charge un poids lourd dédié au transport de marchandises
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le véhicule afin qu'il soit en état de prendre la route • Assurer le transport de marchandises et gérer les déplacements (établir, suivre et modifier un itinéraire) • Maintenir le véhicule en bon état de marche mécanique et technique • Appliquer les procédures en cas de panne, d'incident, d'accident ou d'urgence • Organiser, réaliser ou contrôler le chargement - déchargement des marchandises • Communiquer oralement et par écrit

APTITUDES	SAVOIRS
<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des cartes routières - Utiliser des logiciels de planification d'itinéraire - Estimer le temps pour effectuer le trajet demandé 	<ul style="list-style-type: none"> - Les cartes routières, les symboles cartographiques - Les logiciels de planification d'itinéraire connectés - Les points de passage obligés et interdits - Les systèmes de guidage, outils embarqués - Les législations et procédures d'entreprise

<ul style="list-style-type: none">- Estimer la quantité d'énergie ou le volume de carburant nécessaires pour effectuer le trajet demandé- Organiser et planifier le trajet/parcours en fonction de la réglementation locale en vigueur et :<ul style="list-style-type: none">• du type de véhicule• du type d'énergie• des conditions de route prévue• des points de passage obligés et interdits- En accord avec le dispatching, le patron et/ou le client :<ul style="list-style-type: none">• Déterminer des itinéraires alternatifs• Utiliser les outils de guidage	
---	--

CONTEXTE D'ÉVALUATION

Informations communiquées au candidat

Tâches :

- Planifier un itinéraire
- Déterminer, en cours de mission, un itinéraire alternatif en fonction des consignes données par l'entreprise (dispatching ou patron)

Éléments fournis au candidat :

- Les différents points de passage
- Cartes routières
- GPS, logiciel de planification d'itinéraires en fonction des avancées technologiques
- Les caractéristiques du véhicule pour accomplir la mission

Temps de réalisation :

- Maximum 90'

Mise en situation :

- Situation pratique réelle ou simulée

Éléments de complexité réservés à l'OEF pour l'organisation de l'épreuve

- Deux ou trois modifications en cours de parcours seront prévues et ne seront pas annoncées au préalable

Autonomie :

- Le candidat réalise les tâches demandées en toute autonomie, dans le respect des consignes et des prescriptions

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION

Critère d'évaluation 1 : Conformité du résultat

Indicateurs globalisants :

- L'itinéraire est planifié en tenant compte de tous les points de passage
- L'itinéraire est adapté au type de véhicule

Critère d'évaluation 2 : Cohérence de la démarche

Indicateurs globalisants :

- La planification est réalisée pour assurer la mission dans l'ordre des points de passage
- La planification est réalisée en fonction des conditions de route prévues
- Les modifications d'itinéraire respectent les consignes émises par l'entreprise (dispatching ou patron)

Critère d'évaluation 3 : Respect des règles

Indicateurs globalisants :

- Le code de la route est pris en compte dans la démarche
- Le règlement de l'entreprise est pris en compte dans la démarche

Seuil de réussite

- Un critère est réussi si l'ensemble des indicateurs globalisants est réussi
- La situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis

UAA 5**GÉRER LES PANNES, LES INCIDENTS, LES ACCIDENTS, LES URGENCES**

Compétences professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les procédures en cas de panne, d'incident, d'accident, d'urgence ; • Représenter son employeur lors des prestations de service par une tenue, un comportement et une communication adaptés à la situation et respectueux des personnes et des règles
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le véhicule afin qu'il soit en état de prendre la route • Assurer le transport de marchandises et gérer les déplacements (établir, suivre et modifier un itinéraire) • Maintenir le véhicule en bon état de marche mécanique et technique • Appliquer les procédures en cas de panne, d'incident, d'accident ou d'urgence • Organiser, réaliser ou contrôler le chargement - déchargement des marchandises • Communiquer oralement et par écrit

APTITUDES	SAVOIRS
<ul style="list-style-type: none"> - Signaler les anomalies constatées au dispatcheur, à l'équipe de maintenance, au responsable ou à un service de dépannage - Appliquer les consignes en cas d'immobilisation du véhicule ou d'impossibilité d'assurer la mission pour le chauffeur - Participer à la sécurisation du périmètre afin d'éviter une aggravation de la situation 	<ul style="list-style-type: none"> - Les composants principaux du véhicule - Le manuel d'utilisation du véhicule - Les services de secours

CONTEXTE D'ÉVALUATION

Informations communiquées au candidat

Tâches :

- Réagir à un incident, une panne et un accident rencontrés dans le cadre d'une mission
- Communiquer les informations sur l'incident, la panne ou l'accident

Éléments fournis au candidat :

- Un constat d'accident
- Le matériel de sécurité nécessaire pour réaliser l'épreuve
- Le matériel de communication

Temps de réalisation :

- Maximum 1h

Mise en situation :

- Situation simulée

Éléments de complexité réservés à l'OEF pour l'organisation de l'épreuve

- Prévoir un incident, une panne et un accident

Autonomie :

- Le candidat réalise les tâches demandées en toute autonomie, dans le respect des consignes et des prescriptions.

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION

Critère d'évaluation 1 : Conformité du résultat

Indicateurs globalisants :

- Le périmètre est sécurisé
- Les mesures prises préviennent l'aggravation de la situation

Critère d'évaluation 2 : Cohérence de la démarche

Indicateurs globalisants :

- Le comportement est adapté à la situation
- La logique de l'ordre de sécurisation est appliquée

Critère d'évaluation 3 : Respect des règles

Indicateurs globalisants :

- Le règlement de l'entreprise est respecté
- Les règles de sécurisation sont respectées

Critère d'évaluation 4 : Communication

Indicateurs globalisants :

- Les informations sont communiquées
- Le constat d'accident est complété
- Les règles d'appel des secours sont respectées

Seuil de réussite

- Un critère est réussi si l'ensemble des indicateurs globalisants est réussi
- La situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis

UAA 6	POSER DES ACTES PROFESSIONNELS ORALEMENT DANS UNE LANGUE ÉTRANGÈRE NATIONALE AU CHOIX (NL/DE) OU EN ANGLAIS (NIVEAU A1 DU CECRL⁸)
--------------	---

Compétences professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Représenter son employeur lors des prestations de service par une tenue, un comportement et une communication adaptés à la situation et respectueux des personnes et des règles • Conduire un poids lourd dans le respect du code de la route, de la sécurité, de l'environnement et des règles professionnelles • Prendre en charge des marchandises en assurant le suivi des documents
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le véhicule afin qu'il soit en état de prendre la route • Assurer le transport de marchandises et gérer les déplacements (établir, suivre et modifier un itinéraire) • Maintenir le véhicule en bon état de marche mécanique et technique • Appliquer les procédures en cas de panne, d'incident, d'accident ou d'urgence • Organiser, réaliser ou contrôler le chargement - déchargement des marchandises • Communiquer oralement et par écrit

APTITUDES	SAVOIRS
- Communiquer avec l'expéditeur /le destinataire, en face à face ou par téléphone, des instructions et des renseignements sur des sujets	- Formules-types et fonctions de communication standard d'une conversation téléphonique

⁸ CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

<p>professionnels concrets, routiniers et prévisibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - S’informer auprès du client/du dispatch, en face à face ou par téléphone, sur des sujets professionnels concrets, routiniers et prévisibles - Répondre à des questions simples, courantes, lors d’un contrôle routier - Demander son chemin 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctions de communication pour saluer, se présenter, prendre congé, remercier, marquer son accord, son désaccord, manifester sa non-compréhension, demander une reformulation, donner un horaire (date, heure), expliquer un itinéraire simple avec points de repère. - Les infrastructures routières (échangeur, autoroute, poste de douane, aire de repos, sortie) - Les caractéristiques du véhicule ainsi que les problèmes courants liés à celui-ci - Les différents acteurs internes et externes (fournisseur, sous-traitant, transporteur, chauffeur, magasinier, gestionnaire d’entrepôt, affréteur, douanier) - Expressions du temps (demain, dans 3 jours...), de localisation et d’orientation dans l’espace (bâtiment, étage, en face, au sud de). - La forme interrogative pour formuler des requêtes - Au moins un temps du présent pour décrire une situation et (s’)informer - Au moins une forme impérative pour formuler des instructions ou des consignes
---	--

CONTEXTE D'ÉVALUATION

Informations communiquées au candidat

Tâches :

- Etablir des échanges oraux simples (A1) dans une des trois langues suivantes : néerlandais ou allemand ou anglais pour :
 - o Communiquer oralement avec l'expéditeur et le destinataire
 - o Répondre à un contrôle routier
 - o Demander son chemin

Éléments fournis au candidat :

- Néant

Temps de réalisation :

- 30' maximum

Mise en situation :

- Jeux de rôle, simulations

Éléments de complexité réservés à l'OEF pour l'organisation de l'épreuve

Au niveau linguistique :

- le message formulé au candidat doit être :
 - o constitué de vocabulaire fréquent et de structures simples
 - o énoncé clairement et distinctement, avec un débit lent, avec un accent ne nuisant pas à la compréhension
- l'auditeur accueille avec bienveillance les messages du candidat

Autonomie :

- Le candidat réalise les tâches demandées en toute autonomie, dans le respect des consignes et des prescriptions

CADRE DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION

Critère d'évaluation 1 : Niveau de qualité linguistique

Indicateurs globalisants :

- La compréhension à l'audition correspond au niveau A1
- L'expression orale correspond au niveau A1

Critère d'évaluation 2 : Adéquation du message

Indicateurs globalisants :

- Le contenu du message est adapté à la situation
- Le contenu du message est complet
- Le contenu du message est cohérent dans sa structure
- Les informations données sont pertinentes par rapport à la tâche (réception/compréhension)

Seuil de réussite

- Un critère est réussi si l'ensemble des indicateurs globalisants est réussi
- La situation d'évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis

Profil d'équipement

Remarque : L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous devra être mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation de l'O.E.F. et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage (extra-muros) équipé en conséquence. En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

UAA	1	2	3	4	5	6
- Le véhicule configuré pour accomplir la mission	x		x			
- L'appareil d'enregistrement	x					
- Les documents de bord	x					
- Un camion muni de sa remorque		x				
- Un camion semi-remorque		x				
- Des marchandises à charger/décharger			x			
- Le matériel d'arrimage spécifique			x			
- Les équipements de protection individuelle (EPI)			x			
- Les documents de transport			x			
- Un bon palette(s)			x			
- Cartes routières				x		
- GPS, logiciel de planification d'itinéraires en fonction des avancées technologiques				x		

- Un véhicule ou les caractéristiques du véhicule pour accomplir la mission				x		
- Constat d'accident					x	
- Matériel de sécurité					x	
- Moyen de communication					x	

Éléments disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier

L'enseignement qualifiant est composé d'une formation optionnelle, mais aussi d'une formation commune.

C'est en invitant les professeurs de cours de formation commune à parcourir les unités d'acquis d'apprentissage et à se concerter avec leurs collègues des cours techniques et pratiques qu'on obtiendra une mise en valeur légitime de ces cours en leur adjoignant un sens.

La séparation des matières, si elle est indispensable pour construire des savoirs, n'est cependant pas représentative des réalités rencontrées.

L'ensemble des cours de la formation commune et de la formation optionnelle vise les objectifs établis par le décret « Missions » et le Code de l'enseignement secondaire.

Les compétences relatives aux cours de formation générale et nécessaires dans les cours techniques et pratiques sont, assez souvent, supposées acquises **bien plus tôt** dans la formation. Il n'empêche qu'il sera utile de les **réactiver** ici, encourageant ainsi une formation en spirale.

De plus, on voit souvent les programmes insister sur la mise en situation qui doit renvoyer vers une « situation problème significative » illustrée par des contextes qui donnent du sens. Il serait aberrant de ne pas se servir des contextes professionnels pour mettre les programmes en œuvre.

Le travail collaboratif (**circulaire 7167 du 03/06/19**) préconise notamment la concertation horizontale et verticale, l'équipe éducative trouvera l'occasion de faire des liens entre les cours de la formation commune et les cours de l'OBG afin de susciter l'intérêt des élèves et donner du sens aux apprentissages.

Le cadre francophone des certifications

Descripteurs définissant les niveaux du cadre francophone des certifications (CFC)⁹

Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant quels sont les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau, quel que soit le système de certification.

		Savoirs, aptitudes	Contexte, autonomie et responsabilité
Niveau 1	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 1	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux non référencés à un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser des tâches simples et répétitives dans le cadre de la reproduction de processus simples	Agir sous encadrement direct dans un contexte structuré et défini relevant d'un environnement de travail et/ou d'un domaine d'étude non spécifique

⁹ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé « C.F.C », 15 mai 2015

Niveau 2	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 2	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux de base d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches sans devoir choisir les méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus simples et standards.	Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine de travail ou d'étude spécifique, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.
Niveau 3	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de réaliser un ensemble de tâches impliquant de choisir des méthodes / outils / matériels dans le cadre de l'application de processus complexes.	Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.

Niveau 4	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 4	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux généraux d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de rechercher et de sélectionner des informations adéquates en vue de mobiliser et d'intégrer des connaissances / des méthodes / des pratiques dans le cadre de la résolution de problèmes concrets dont les indices sont manifestes et dont les solutions possibles sont en nombre fini et limité.	Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.
Niveau 5	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 5	Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant d'analyser, de compléter d'articuler des informations sur base des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité en vue de les réorganiser et de construire des solutions adaptées dans le cadre de la résolution de problèmes abstraits, dont les indices ne sont pas manifestes et dont les solutions possibles sont multiples.	Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

Niveau 6	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 6	<p>Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux approfondis d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner de la compréhension et de l'utilisation critique des connaissances / des méthodes / des pratiques de sa spécialité ainsi que des différentes dimensions et contraintes de la situation en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions pertinentes (ou nouvelles) dans le cadre de la résolution de problèmes ou de situations complexes</p>	<p>Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.</p>
-----------------	---	--	---

Niveau 7	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 7	<p>Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux hautement spécialisés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique permettant de témoigner d'une maîtrise et d'une réflexion critique en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue de formuler et/ou mettre en œuvre des solutions innovantes dans le cadre du développement de savoirs, de projets (ou de procédures).</p>	<p>Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations inédites d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.</p>
-----------------	---	--	--

Niveau 8	Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 8	<p>Savoirs, savoir-faire, savoir-faire comportementaux les plus avancés d'un domaine de travail ou d'étude spécifique ou à l'interface de plusieurs domaines permettant de témoigner d'une expertise reconnue en relation avec les connaissances / les méthodes / les pratiques de sa spécialité et à l'interface d'autres spécialités en vue d'étendre et de redéfinir de manière singulière et significative les savoirs (et procédures) existants dans le cadre de la recherche et/ou de l'innovation.</p>	<p>Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations les plus avancées, à la pointe d'un domaine de travail ou d'étude et/ou à l'interface de plusieurs domaines.</p>
-----------------	---	---	--

SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT EUROPASS

Supplément au certificat Europass^(*)



Belgique

1. Intitulé du certificat

Certificat de qualification du/de la Conducteur-trice poids lourd

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Vrachtwagenchauffeur (NL)

LKW-Fahrer (DE)

Truck driver (EN)

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Éléments de compétences acquis

Le Certificat qualification concerne l'ensemble des unités d'acquis d'apprentissage listées ci-dessous.

Unités d'acquis d'apprentissage en conformité avec le profil de formation du SFMQ (Service francophone des Métiers et des Qualifications) :

UAA 1 : Prendre en charge un véhicule poids lourd

UAA 2 : Conduire un poids lourd

UAA 3 : Prendre en charge et délivrer la marchandise

UAA 4 : Organiser les missions

UAA 5 : Gérer les pannes, les incidents, les accidents, les urgences

UAA 6 : Poser des actes professionnels oralement dans une langue étrangère nationale au choix (NL/DE) ou en anglais (niveau A1 du CECRL)

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le métier de Conducteur/Conductrice poids lourd est référencé dans la fiche métier N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance - du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (www.pole-emploi.fr). La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique.

Le/la conducteur-trice poids lourd conduit un véhicule lourd (plus de 3,5 tonnes [T] de masse maximale autorisée [MMA] avec ou sans remorque de plus de 750 kg) en respectant le code de la route et en adoptant une conduite défensive afin d'assurer le transport et la livraison de marchandises dans les délais impartis.

⁽¹⁾ Rubrique facultative

^(*) Note explicative

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.
© Union européenne, 2002-2020

5. Base officielle du certificat

<p>Nom et statut de l'organisme certificateur <i>Coordonnées de l'établissement scolaire</i></p>	<p>Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE) Boulevard Léopold II 44 B-1080 BRUXELLES http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/</p>
<p>Niveau du certificat Niveau 3 du CFC et du CEC(EQF)</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi Évaluation binaire « a satisfait / n'a pas satisfait » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve. Le Certificat de qualification est délivré aux élèves qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le Profil de certification du/de la Conducteur-trice poids lourd. Les critères et indicateurs d'évaluation sont définis par le profil d'évaluation.</p>
<p>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation Néant</p>	<p>Accords internationaux Néant</p>
<p>Base légale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire - Décret du 03 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance (article 2bis) - Décret du 03 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2021 définissant le profil de formation du/de la conducteur-trice poids lourd - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 septembre 2011 relatif à l'établissement de la correspondance des titres délivrés par l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises et le Service formation petites et moyennes entreprises créé au sein des Services du Collège de la Commission communautaire française et leurs réseaux de centres de formation avec les titres délivrés par l'enseignement obligatoire ou de promotion sociale (article 2). 	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Enseignement secondaire en plein exercice	100 %	3 ans
Enseignement secondaire en alternance (« art.49 »)	40 % en école 60 % en entreprise	3 ans

Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme	3 ans
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation 100 (%)

Niveau d'entrée requis

Pour l'enseignement en plein exercice :

En application de l'Arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire, article 12 :

Peuvent être admis comme élèves réguliers en quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel :

- a) les élèves réguliers qui ont terminé avec fruit la troisième année de l'enseignement secondaire de plein exercice, soit la troisième année de l'enseignement secondaire professionnel en alternance
- b) les titulaires du certificat d'enseignement secondaire inférieur délivré par le jury d'Etat ou par les jurys de la Communauté française, de la Communauté flamande ou de la Communauté germanophone ;
- c) les titulaires d'une attestation de réinsertion dans l'enseignement secondaire de plein exercice délivrée par un centre d'éducation et de formation en alternance après la fréquentation d'une année scolaire au moins dans l'enseignement secondaire en alternance ;
- d) les titulaires du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré, enseignement professionnel, délivré par le Jury de la Communauté française pour autant qu'ils changent d'orientation d'études ;
- e) les titulaires du certificat correspondant au CESI délivré par l'enseignement secondaire de promotion sociale de régime 1.

Peuvent également être admis comme élèves réguliers dans la quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel les élèves qui ont terminé, dans la même forme d'enseignement et dans la même orientation d'études, une troisième année au sein d'un établissement d'enseignement secondaire autorisé par le Ministre à ne pas délivrer d'attestation au terme de la troisième année de l'enseignement secondaire professionnel, Toutefois, en cas de changement d'établissement au terme de cette troisième année d'études, l'admission en quatrième année dans un autre établissement est soumise à l'avis favorable du conseil d'admission. Si un élève désire changer de forme ou d'orientation d'études ou être admis en 4ème année de réorientation à l'issue de cette troisième année, le conseil de classe délivre l'attestation.

Pour l'enseignement en alternance :

Pour autant qu'ils répondent à une des conditions énumérées ci-dessus, peuvent être inscrits en 4ème P (art. 49) :

- ✓ les élèves majeurs de plus de 18 ans et de moins de 21 ans au 31 décembre de l'année civile en cours sous réserve d'avoir conclu soit :
 - un contrat d'alternance ;
 - un contrat d'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés ;
 - une convention de premier emploi de type 2 ou 3 liée à un contrat de travail (CDD, CDI) ;
 - toute autre forme de contrat ou de convention reconnue par la législation du travail et s'inscrivant dans le cadre d'une formation en alternance qui aura reçu l'approbation du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- ✓ les élèves majeurs de plus de 21 ans et de moins de 25 ans au 31 décembre de l'année civile en cours qui bénéficient de l'enseignement secondaire en alternance depuis le 1er octobre de l'année où ils atteignent l'âge de 21 ans et qui ont conclu soit :
 - un contrat d'alternance ;
 - un contrat d'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés ;
 - une convention de premier emploi de type 2 ou 3 liée à un contrat de travail (CDD, CDI) ;
 - toute autre forme de contrat ou de convention reconnue par la législation du travail et s'inscrivant dans le cadre d'une formation en alternance qui aura reçu l'approbation du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ✓ les élèves majeurs de plus de 21 ans et de moins de 25 ans au 31 décembre inscrits dans l'enseignement de plein exercice, sous réserve d'avoir conclu :
 - un contrat d'alternance ;
 - un contrat d'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés ;
 - une convention de premier emploi de type 2 ou 3 liée à un contrat de travail (CDD, CDI) ;
 - toute autre forme de contrat ou de convention reconnue par la législation du travail et s'inscrivant dans le cadre d'une formation en alternance qui aura reçu l'approbation du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Information complémentaire : www.europass.eu